

UNAFLASH 77

Sommaire :

- 1 : L'édito de la Délégation.
- 2 : Dossier : La réhabilitation psychosociale (RPS) et le service de prise en charge intensive dans le logement (SPIL).
- 3 : Les points d'information.
- 4 : Infos 77.

Chers amis.

Le partenariat entre le GHSIF de Melun et la délégation Unafam 77 s'anime !

En septembre 2022, la signature d'une convention de partenariat entre le pôle de Santé Mentale du GHIF et l'UNAFAM 77 a été formalisée. Rappelons-le ici : « *l'objectif en Seine-et-Marne, et plus particulièrement sur les bassins de Melun et de Sénart, est de : « changer le regard sur la maladie psychique et ses retentissements sur les malades ».*

Entre autres points positifs à développer ultérieurement, « *cette convention doit permettre de favoriser la mise en relation des professionnels de santé et des patients avec le milieu extrahospitalier, et ainsi, améliorer la continuité des soins, l'accompagnement des malades et des familles dans leurs parcours de vie.* »

Dans ce cadre, le 22 juin 2023, l'Unité psychiatrique du GHSIF ouvrait ses portes aux familles accompagnées de notre Délégation. L'initiative est née de la volonté du Docteur MOBAREK, Cheffe de Pôle Psychiatrique, d'organiser un temps d'échange dédié aux familles des usagers afin de mieux communiquer sur ce qui se fait de nouveau dans le cadre de la prise en charge des patients au sein de ce service.

Ce fût l'occasion de nous présenter l'équipe en charge de la Plate-forme de Réhabilitation psycho sociale (RPS) : une action du PTSM (Projet territorial en santé mentale) dont la mise en œuvre est pilotée par le Dr MOBAREK sur le site du GHSIF (cf article pages 2 & 3).

Une innovation sur le territoire qui vise les soins en réhabilitation ainsi que l'insertion sociale et l'insertion professionnelle en lien avec les partenaires du territoire qui, nous le souhaitons, sera dupliquée sur les autres pôles psychiatriques.

Nous avons relevé une grande motivation de l'équipe. C'est réconfortant pour nos familles et nous les remercions pour leur chaleureux accueil et leurs disponibilités. Notre total soutien est apporté au Dr Mobarek et à son équipe.

Rendez-vous est pris pour renouveler la démarche d'ici la fin d'année et, en prévision pour 2024, la contribution de notre Délégation à la mise en place du Programme de psycho éducation « BREF », dont nous aurons l'occasion de reparler dans un prochain numéro.

Evelyne CORTET, Délégée Départementale.



LA REHABILITATION PSYCHOSOCIALE

et le POLE SANTE MENTALE DE L'HOPITAL DE MELUN (GHSIF)

 Le pôle de santé mentale de l'hôpital de Melun (GHSIF) prend en charge les patients nécessitant une hospitalisation, mais pas seulement ! Il a également entrepris depuis plusieurs années d'accompagner les patients sur cette voie.

Il s'est ainsi doté de deux dispositifs de réhabilitation psychosociale (RPS) :

- Une plateforme dans l'hôpital de jour intersectoriel.
- Un service de Prise en charge Intensive dans le Logement (SPIL).

Qu'est-ce que la réhabilitation psychosociale (RPS) ?

La réhabilitation psychosociale est une approche issue de la volonté des usagers/patients de redevenir acteurs de leur projet de vie. Cet accompagnement sur-mesure permet d'identifier les compétences et de lever les freins à la réalisation de leurs projets personnels.

L'objectif principal est de favoriser l'autonomie et l'indépendance dans la vie quotidienne et d'accompagner les usagers/patients dans leur progression sur la voie du **rétablissement** (amener à s'ouvrir sur l'extérieur, favoriser la reprise du quotidien, l'autodétermination et permettre de reprendre sa place dans son cadre de vie ...).

On parle de « **rétablissement** » lorsque les patients progressent vers une vie satisfaisante.

La plateforme de Réhabilitation psychosociale du GHSIF

Qui est concerné ?

Est concernée toute personne en demande d'aide et résidant dans les secteurs de Melun, Dammarie-les-Lys, Savigny-le-Temple et Brie-Comte-Robert. L'accompagnement par la Plateforme s'effectue sur indication médicale.

Les patients sont automatiquement inclus dans le dispositif à la suite d'une hospitalisation au sein du pôle de santé mentale du GHSIF.

D'autres patients faisant l'objet d'un suivi psychiatrique peuvent également en faire la demande. La demande doit alors être faite par courriel du médecin psychiatre adressé à l'Hôpital de Jour : hopjour.psy@ghsif.fr

En quoi cela consiste-t-il ?

La démarche conduite par l'équipe de la plateforme de RPS suit les **étapes suivantes** :

- Entretien médical pour préciser la demande du patient.
- Identification des capacités et des difficultés éventuelles par bilans pluridisciplinaires.
- Proposition d'un accompagnement adapté aux besoins.
- Si adhésion du patient, mise en place des actions en individuel ou en groupe.
- Bilan des actions menées à 6 mois.

La plateforme de RPS propose de **travailler** avec le patient autour de 3 axes :

- Le thérapeutique (art thérapie, psychomotricité, ergothérapie).
- L'éducatif.
- L'activité physique et sportive.

L'objectif de ce **travail** est d'apporter, en complément au parcours de soin, une prise en charge globale du patient, et de lui permettre, **par l'activité** (participation à différents ateliers, **cf tableau ci-dessous**), de progresser sur les axes de l'**autonomie**, la **socialisation**, l'**insertion**, la **réhabilitation** et l'**expression de soi**.

L'équipe de la Plateforme de RPS, est composée d'une dizaine de membres. Autour du médecin psychiatre, des infirmiers et aides-soignants ainsi que du cadre de santé, interviennent des professionnels des disciplines suivantes :

Art thérapie : dessiner, peindre, écrire, faire du collage, modeler, assembler ... ; le processus de création artistique permet l'expression, la mise en forme et l'élaboration du dicible comme de l'indicible, la création des liens et du sens dans un processus de transformation.

Psychomotricité : les activités corporelles impliquant le mouvement, la détente et l'expression du ressenti permettent d'aider à retrouver ou maintenir, autant que possible, un rapport harmonieux entre corps et psychisme.

(suite page suivante, p3)

Ateliers	Modules	Contenu
Psychoéducation	Se rétablir	Comprendre ses symptômes
	Atelier du médicament	Comprendre son traitement et mieux l'intégrer dans son quotidien
	Sommeil	Comprendre le sommeil et avoir les outils pour l'améliorer
Médiation thérapeutique	Autonomie au quotidien	Déplacements, préparations culinaires, courses, entretien du lieu de vie
	Médiation artistique	
	Réadaptation sociale	Jeux de société, sorties, ...
	Médiation corporelle	Fléchettes, marche, détente musicale
Remédiation cognitive		Améliorer sa mémoire, sa concentration et son organisation au quotidien
Groupe d'inspiration TCC	Développer ses activités	Identifier des activités significatives et proposer des outils pour aider à les investir
	Habiletés métacognitives	Reconnaître les mécanismes de pensées qui peuvent gêner au quotidien
	Habiletés sociales	Être plus à l'aise dans ses relations avec les autres

(suite de la page 2)

Ergothérapie : des activités individuelles ou en groupe : activités socialisantes, manuelles et/ou stimulant les fonctions cognitives et sorties thérapeutiques à l'extérieur.

Activités physiques et sportives : séances individuelles et/ou collectives en intra ou en extérieur (aviron, marche, escalade ...) adaptées à vertus thérapeutiques et non médicamenteuses.

Éducation spécialisée : activités socio-éducatives permettant de se construire, de préserver ou restaurer l'autonomie, de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle en étant valorisé par le biais d'un accompagnement collectif et/ou individualisé et d'un étayage relationnel.

L'équipe est également formée en thérapie cognitivo-comportementale et en remédiation cognitive.

Le dispositif de la Plateforme de RPS du GHSIF repose sur une combinaison de ces différentes disciplines dans l'organisation d'activités en ateliers. Voir tableau page 2.

Le Service de Prise en charge Intensive dans le Logement (SPIL).

En complément de la Plateforme, le SPIL intervient dans la démarche de réhabilitation psychosociale sur les lieux de vie des personnes.

En maintenant le lien le temps nécessaire pour favoriser le maintien à domicile, le soutien du SPIL permet de limiter les hospitalisations longues et les ré-hospitalisations.

Son efficacité repose sur une intervention adaptée aux besoins de la personne sur son lieu de vie, avec une prise en compte de son environnement humain : famille, proches, aidants

Qui est concerné ?

Est concernée toute personne à l'extérieur de l'hôpital :

- Souffrant d'une psychose chronique invalidante, de troubles de l'humeur et/ou de la personnalité graves et avérés.

- Ayant un lieu de vie.
- Nécessitant une prise en soins globale adaptée et individualisée.

En quoi cela consiste-t-il ?

La démarche de prise en soin par le SPIL s'articule autour des **étapes suivantes** :

- Proposition de prise en soins par l'équipe intra hospitalier en amont de la sortie d'hospitalisation ou par le CMP et co-évaluation avec l'équipe du SPIL.
- Elaboration d'un projet d'accompagnement en accord avec le patient/usager (durée, objectifs, ...).
- Formation de l'intervenant au domicile par l'équipe du SPIL.

Cette équipe mobile centrée sur le logement a pour **objectifs** :

- Accompagner principalement la sortie de l'hospitalisation des personnes vers le lieu de vie.
- Organiser les transitions intra (avec l'Hôpital de Jour HDJ) et extrahospitalières (CMP, CATTP).
- Assurer les liaisons avec les Assistantes Sociales, mandataires judiciaires, SAMSAH, SAVS, Infirmiers libéraux, médecins généralistes, GEM, ...

Les interventions du SPIL, recouvrent les domaines suivants :

- L'évaluation de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne.
- L'observance du traitement.
- Les entretiens psychothérapeutiques.
- La stimulation pour les tâches quotidiennes.
- Les encouragements.
- La valorisation.
- L'accompagnement.

Pour tout renseignement : prendre contact avec la délégation. (Encart en bas de page 4)

Important : ET SI L'ON PARLAIT DU CONGE DU PROCHE AIDANT



Le congé de proche aidant existe-t-il pour les fonctionnaires comme pour les salariés ?

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, un fonctionnaire peut également solliciter un congé de proche aidant depuis 2020. Ce congé permet à un agent du secteur public, comme au salarié du privé, d'interrompre temporairement son activité professionnelle afin d'être présent auprès d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie.

Jusqu'à récemment ce congé de proche aidant n'était accessible à un agent de la fonction publique que si son proche était atteint d'un handicap ou d'une perte d'autonomie « d'une particulière gravité ».

Désormais, le décret n° 2023-825 du 25 août 2023 précise qu'un fonctionnaire peut solliciter ce type de congé lorsque le handicap ou la perte d'autonomie de l'un de ses proches nécessite une « aide régulière », « sans être nécessairement d'une particulière gravité ».

Autre modification : la possibilité de fractionner ce congé en demi-journées plutôt qu'en journées entières.

Références :

- Décret n° 2023-825 du 25 août 2023 sur les diverses dispositions relatives au congé de présence parentale et au congé de proche aidant dans la fonction publique publié au JO le 27/08/2023.
- Décret n°2020-1557 du 8 décembre 2020 sur les modalités du congé de proche aidant dans la fonction publique et les articles D 168-10 à D168-18 du Code de la Sécurité Sociale.



Journée des Adhérents

Un moment convivial que certaines de nos familles ont pu vivre **ce Samedi 23 septembre** : pique-nique et collation en partage et au programme de cette journée, la visite de la Cité médiévale de Provins avec Xavière notre sympathique Guide qui nous a fait découvrir un pan de l'histoire florissante de cette partie de la Brie, ainsi que le patrimoine architectural de l'époque et qui nous a pratiquement livré tous ses secrets

En avant-première, en matinée, un accueil nous était réservé par le Docteur Naïm IGGI, Chef de Pôle de l'Unité psychiatrique de Provins et d'une partie de son équipe notamment : la cadre de Santé, l'Infirmière attachée à l'HDJ et la Psycho thérapeute en charge de l'atelier Art-Thérapie.

En premier lieu, nous ont été présentés l'atelier d'Art-Thérapie et son fonctionnement : une composante de la psycho-réhabilitation sociale. Ce lieu est un enchantement ! On peut y deviner la joie des patients à se réunir en cet endroit où règnent la lumière, les couleurs, les émotions et le talent de chacun d'entre eux, exprimés dans la réalisation d'œuvres collectives qui ont soulevé l'admiration de nous tous.

Ce fût l'occasion également de découvrir la « salle d'apaisement » : une alternative à la chambre de contention ! (présentée dans UNAFASH N° 32) et aussi de participer à un moment d'échanges très soutenu avec l'équipe sur les pratiques développées au sein de l'unité qui s'inspirent notamment de la réhabilitation psycho- sociale. De nombreux projets les animent pour l'avenir, notamment la formation des équipes au Programme de psychoéducation « BREF » à laquelle UNAFAM s'est proposée de participer. Nous aurons l'occasion de les développer ultérieurement dans d'autres articles qui y seront consacrés.

Une visite qui a réjoui toutes les familles présentes tellement nous avons été saisis par l'implication et la motivation de cette équipe qui a su nous faire partager son savoir-faire et son savoir-être face à la maladie psychiatrique.

Un grand pas vers la psychiatrie positive !

Une vision de la prise en charge des patients comme nous aimerions en rencontrer dans tous les établissements et nos familles les remercient grandement pour cette bouffée de réconfort !

Nous profitons de cette occasion pour faire un appel au don de matériels bureautiques et informatiques (P.C., imprimantes en état d'usage), destinés à l'atelier, volet insertion professionnelle : initiation à la bureautique, rédaction de CV., lettres de motivation, accès internet, multimédia ...

Notre délégation Unafam organisera la collecte avec le service . Nous contacter : voir encadré ci-dessous (bas de page).



La 34ème édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) se déroulera dans toute la France du 09 au 22 octobre 2023. Cette année la thématique retenue est la suivante :

A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit

L'**UNAFAM 77** avec le concours de la **Mairie de Meaux**, organise :

⇒ **Lundi 9 Octobre 2023 de 9h30 à 12h30** - Salle de spectacle de l'Espace Caravalle à Meaux :

Une Conférence / Table ronde autour de la question des droits en santé mentale des enfants.

Animée par le Docteur Ambroise, Chef de Service de la Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (GHEF), Mme Dorey, Educatrice de Jeunes Enfants, Directrice adjointe de la crèche de l'Ourcq, Coordinatrice personnes ressource inclusion (Ville de Meaux) et Madame Hebel, Référente parentalité à la maison des familles et de la parentalité (Ville de Saint-Maur-des-Fossés).

Renseignements et inscription auprès de l'Espace santé : Par téléphone : 01 83 69 04 75 ou par e-mail : espace.sante@meaux.fr

⇒ **Vendredi 13 octobre 2023 de 9h30 à 12h30** - Salle Noublanche - Mairie de Meaux :

Une Séance d'information sur la déstigmatisation autour des troubles psychiques.

Assurée par Mme Pascale Faujour, formatrice PSSM, accompagnée de l'association Entraid'Addict, de l'UNAFAM et de l'équipe Mobile EMMP d'Equalis.

À destination des professionnels, sur réservation.

Renseignements et inscription auprès de l'Espace santé. Par téléphone : 01 83 69 04 75 ou par e-mail : espace.sante@meaux.fr



Mois de l'aidant 2023

Comme chaque année, le Département de la Seine-et-Marne organise le mois de l'Aidant dont les objectifs sont notamment d'informer au mieux les aidants et de les sensibiliser sur leur situation.

Cette année, le mois de l'Aidant se déroulera du 2 au 28 Octobre dans toute la Seine-et-Marne.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différents événements organisés dans ce cadre : Journée des aidants (conférences et stands d'animation), Débat théâtral (spectacle inter actif), Projection du film « Un jour tu vieilliras » d'Edouard CARRION, ... en vous rendant sur le site du Département :

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/mois-de-laidant-2023>

UNAFAM 77 - Délégation de Seine-et-Marne - Centre Hospitalier de Melun
270 avenue Marc Jacquet - 77000 MELUN
Adresse e-mail : 77@unafam.org - Site web : www.unafam.org
Téléphone Fixe : 09.71.47.61.49 - Téléphone Port : 07.68.48.03.75